



MAIRIE DE FLEVILLE-DEVANT-NANCY

Accueil Collectif de Mineurs

18 rue du Château – 54710 FLEVILLE

Tél. 03.83.26.35.25 – Port. 06.37.54.91.22 - E.mail : servicescolaire@fleville.fr

et acm@fleville.fr à compter du 1^{er} septembre 2023



Accueil Collectif de Mineurs de FLEVILLE-DT-NANCY

GRILLE DES TARIFS

applicables à compter du 01/09/2023

DESIGNATION	Inf à 500	500 à 1000	Sup à 1000 (ou sans justificatif)	Tarif Extérieurs	Tarif hors réservation
Périscolaire	Tarif A⁽¹⁾	Tarif B⁽¹⁾	Tarif C	Tarif E⁽⁴⁾	Tarif D
Pause méridienne avec repas ⁽²⁾	4,45 €	5,30 €	6,30 €	7,60 €	9,00 €
Garderie matin	1,45 €	1,65 €	1,75 €	2,25 €	3,00 €
Garderie a-m de 16h30/17h30	1,50 €	1,70 €	1,80 €	2,30 €	3,00 €
Garderie a-m la demie heure supplémentaire	0,75 €	0,85 €	0,90 €	1,15 €	1,50 €
Etude surveillée (16h30/17h30)	1,75 €	2,15 €	2,50 €	3,00 €	3,50 €
Pénalité dépassement d'horaire après 18h30	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	
DESIGNATION	Inf à 500	500 à 1000	Sup à 1000 (ou sans justificatif)	Tarif Extérieurs	Tarif hors réservation
Extrascolaire	Tarif A⁽¹⁾	Tarif B⁽¹⁾	Tarif C	Tarif E⁽⁴⁾	Tarif D
Mercredi matin (7h30/12h30)	5,55 €	7,30 €	8,85 €	11,45 €	
Repas	4,45 €	5,30 €	6,30 €	7,60 €	
Mercredi a-m (13h30/18h30 goûter compris)	6,05 €	7,85 €	9,40 €	12,00 €	
Mercredi journée Forfait 7h30/18h30 repas & goûter compris	11,90 €	15,90 €	17,75 €	22,35 €	
Congés scolaires (semaine de 5 jours) Forfait 7h30/18h30 repas & goûter compris	55,55 €	73,90 €	88,75 €	109,05 €	
Congés scolaires (semaine calendaire incomplète) Forfait 7h30/18h30 repas & goûter compris	47,10 €	60,70 €	73,30 €	95,10 €	
Congés scolaires et congés d'été avec ATL ⁽³⁾	Application de la réduction journalière réglementaire en vigueur pour le centre de loisirs				
Mini camp Forfait journalier incluant repas, goûters & nuitées	Supplément de 17,65 € par jour				
Pénalité dépassement d'horaire après 18h30	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	

(1) Pour bénéficier de ces tarifs, fournir un justificatif CAF notifiant le quotient familial

(2) Déduction forfaitaire de 3€ en cas de repas obligatoirement fourni par la famille dans le cadre d'un PAI.

(3) ATL (Aide au Temps Libre) – Pour bénéficier de la déduction réglementaire, joindre le justificatif CAF

(4) Pour les enfants extérieurs scolarisés à FLEVILLE, le tarif E s'applique

Tarif s approuvés lors de la séance du Conseil Municipal du 10 mai 2023

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 12/05/2023 à 14h27

Référence de l'AR : 054-215401977-20230510-45_2023-DE

Affiché le 12/05/2023 ; Certifié exécutoire le 12/05/2023